

À Saint-Christophe, le 2 mars 2026.

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe se réunira,

**LE 11 MARS 2026 À 19 H 30
SALLE DU CONSEIL
MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE
11, ROUTE DE MARANS
17220 SAINT-CHRISTOPHE**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 ;
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Saint-Christophe pour l'année 2026 ;
- Attribution d'une subvention de participation au Centre Départemental d'Information Jeunesse pour l'année 2026 ;
- Fixation des taux de contributions directes locales pour l'année 2026 ;
- Autorisation d'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Saint-Christophe ;
- Autorisation d'attribution des subventions sollicitées auprès de la commune ;
- Approbation de la convention de remboursement pour des dépenses engagées par le SDEER pour les travaux annexes d'éclairage public réalisés à La Girardièrè ;
- Approbation de la convention de remboursement pour des dépenses engagées par le SDEER pour la reprise de l'éclairage public à La Girardièrè ;
- Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe des locaux commerciaux de l'année 2025 ;
- Approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la commune de l'année 2025 ;
- Affectation de résultat du budget annexe des locaux commerciaux de l'année 2025 pour l'année 2026 ;
- Affectation de résultat du budget principal de la commune de l'année 2025 pour l'année 2026 ;
- Adoption du budget primitif annexe des locaux commerciaux de l'année 2026 ;
- Adoption du budget primitif principal de la commune de l'année 2026 ;
- Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal ;
- Informations diverses.

Le Maire,
Philippe CHABRIER.